



## COMMUNE DE LA GREE SAINT LAURENT

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 22 septembre 2020 à 19h00

**Présents** : M. André JOSSE, M. Sébastien BÉCEL, M. René BOULÉ, Mme Solange GLEHELLO, Mme Martine GOUÉDO, M. Bruno LE MEN, M. Frédéric MARAY, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Monique RONDEAU, M. Marc PETON.

**Absent** : M. Ronan GARIN,

**Secrétaire de séance** : Mme Fabienne MÉZANGES,

Avant le début de la séance du Conseil Municipal, Mme LE GENTIL et Mme LE VIAVANT ont présentés aux membres le CLARPA56 (Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Âgées du Morbihan). Ces dernières souhaitent maintenir les activités du 1<sup>er</sup> jeudi du mois dans la salle communale avec les personnes âgées de la commune, dans le cadre du Covid19 il est décidé que la commune fournira le gel hydroalcoolique.

Il est évoqué des aménagements sur le terrain de boules près de la salle, M. le Maire se charge d'étudier des travaux de mise en place de brise-vents.

#### SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du 23 mai 2020 ;
- Validation du compte rendu du 19 juin 2020 ;
- Validation du compte rendu du 23 juillet 2020 ;
- Modification du nombre de membres de la Commission Communale des Impôts Directs CCID ;
- Recrutement de la secrétaire de mairie ;
- Délégation de signature du Maire pour le service de l'autorisation du droit des sols ;
- Travaux de réfection de voirie ;
- Travaux de curage de fossés ;
- Compte-rendu du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) concernant la visite de l'école ;
- Affaires diverses ;
  - Réflexion sur le tracteur commun avec la mairie de La Croix Helléan ;
  - Soucis de voisinage ;
  - Lecture du courrier de M. MATTHEW ;
  - Utilisation de la salle communale par les associations ;

#### ❖ Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Mme Fabienne MÉZANGES comme secrétaire de séance.

### **Validation du compte rendu du 23 mai 2020 ;**

Monsieur le maire confirme que les modifications ont été effectuées et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mai 2020.

### **Validation du compte rendu du 19 juin 2020 ;**

Monsieur le maire confirme que les modifications ont été effectuées et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 juin 2020.

### **Validation du compte rendu du 23 juillet 2020 ;**

Monsieur le maire présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 juillet 2020.

### **Modification du nombre des membres de la Commission Communale des Impôts Directs CCID.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que conformément aux nouvelles règles il est nécessaire de modifier le nombre des membres de la commission, par conséquent il y a lieu de rajouter 12 membres en plus de ceux déjà proposés.

Les membres proposent une liste de 24 membres indiquée comme suit :

#### **Commissaires titulaires**

MARIVAIN René – Les Aulnaies – 56120 LANOUÉE

MÉZANGES Fabienne – 8, rue de l'Eglise – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

RONDEAU Monique – Le Goué – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

MENEZO Yannick – 41, rue de la Mairie – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

LORAND Sylvie – 8, la Porte – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

GOUÉDO Martine – Le Bois Raud – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

BRISEVIN Ludovic – 7, rue des Anciens Combattants – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

BONABLE Jérôme – 10, Saint Sébastien– 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

BRÉHÉLIN Antoine – 22, La Croisière – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

CAMPOS Sylvie – 18, Penros – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

MANNIER Pascal – Roldedan – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

ROUSSEL Maryvonne – 4, La Villeneuve– 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

#### **Commissaires suppléants**

BOULLE Bernard – 52 Bel Orient – 56120 LANOUÉE

ZELLEG Magali – 8 rue des Anciens Combattants – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

LE TEXIER Audrey – 21 rue de l'Eglise – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

MONVOISIN Julien – 1 les Landes – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

GUILLERME André – 19 rue de la Mairie – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

DUBURQUOIS Florence – 27 rue de la Mairie – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

LOZÉ David – 10, Le Gazon– 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

GUIOT Laëtitia – 4, Le Gazon – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

LA PERCHE Marie-Thérèse – 16, Saint Sébastien – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

URVOY Eric –2, Le Vieux Bourg – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

LE GENTIL Sylvie – 1, rue de la Mairie – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

GOUÉDO Marie-Thérèse – 5, rue de l'Eglise – 56120 LA GRÉE-SAINT-LAURENT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les modifications de la Commission Communale des Impôts Directs.

### **Recrutement de la secrétaire de mairie ;**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'accord de Mme Valérie ANGOT d'être maintenue en fonction au sein de la mairie de La Grée Saint Laurent sous la condition d'occuper ce poste à temps non complet.

Après interrogation du Centre de Gestion du Morbihan ce dernier a donné son accord concernant la modification du traitement, sachant que Mme Valérie ANGOT est en fonction depuis le 17 février 2020 au sein de la mairie en tant qu'agent du service remplacement du Centre de Gestion du Morbihan.

Le Conseil devra s'informer plus précisément sur l'intérêt d'un contrat en contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois ou pour une stagiairisation d'une année et titularisation ensuite.

Une information plus précise sera remise lors du prochain Conseil, d'ores et déjà le conseil approuve à l'unanimité :

- De confirmer Mme Valérie ANGOT dans ses fonctions de secrétaire de mairie au sein de la mairie.
- D'accepter la demande de Mme Valérie ANGOT concernant son traitement à hauteur de 1 300€ net par mois en indiquant que cette somme devra correspondre aux inscriptions budgétaires du Chapitre 012.

### **Délégation de signature du Maire pour le service de l'autorisation du droit des sols ;**

*Monsieur le maire informe les membres du Conseil, que la commune étant dotée d'un document d'urbanisme approuvé le 02 novembre 2010, le Maire est compétent pour délivrer, au nom de la commune de La Grée Saint Laurent les autorisations d'urbanisme.*

*Le Maire peut charger les services d'un groupement de collectivité des actes d'instruction :*

- *des demandes de certificat d'urbanisme ;*
- *des demandes de permis et des déclarations ;*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de confier aux services de Ploërmel Communauté l'instruction des permis, déclarations et certificats d'urbanisme relevant de sa compétence.

Le Président de Ploërmel Communauté, en qualité de chef de services, a accepté cette charge en l'incluant dans ses statuts.

### **Travaux de réfection de voirie ;**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil deux devis :

- Entreprise EIFFAGE pour un montant de 45 694.50 HT soit 54 833.40€ TTC ;
- Entreprise COLAS pour un montant de 40 277.75€ soit 48 333.30€ TTC ;

Après discussion entre les membres du Conseil sur la qualité et la durabilité des enrobés à chaud les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 40 277.75€ soit 48 333.30€ TTC.

Sachant que ces travaux peuvent être financés en partie par une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan, Monsieur le Maire se charge d'établir un dossier de demande de subvention auprès de ce dernier.

### **Travaux de curage des fossés ;**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil trois devis :

- Sarl Brulé TP pour un montant : 1.30€ / ml (avec évacuation)
- Entreprise LEVOYER pour un montant : 0.94€ /ml (sans évacuation) 1.20€/ml (avec évacuation)  
Si contrat sur 4 années : 0.80€ /ml (sans évacuation) 1.00€ /ml (avec évacuation)
- Sarl Couespel TP pour un montant de : 0.80€ /ml (sans évacuation) 1.00€ /ml (avec évacuation)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la proposition de l'entreprise LEVOYER sous la condition que ses tarifs soient bloqués sur la durée des 4 années, dans le cas contraire ce sera l'entreprise Couespel qui sera retenue.

## **Compte-rendu du CAUE (Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement) concernant la visite de l'école :**

*Monsieur le maire présente aux membres du Conseil, le compte rendu du CAUE suite à une rencontre concernant la réhabilitation de l'ancienne école et l'aménagement du bourg du 16 juillet dernier.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'une part d'adhérer au CAUE moyennant une cotisation annuelle de 110.88€ et d'autre part d'accepter le bon de la commande d'intervention pour un montant de 500€ concernant les aménagements.

### **Affaires diverses :**

- Réflexion sur le tracteur commun avec la mairie de La Croix Helléan ;  
Afin d'étudier la cession du tracteur entre les communes de La Grée Saint Laurent et La Croix Helléan un groupe d'élus de chaque commune devront se rencontrer afin de trouver un accord.
- Soucis de voisinage ;  
Echange autour des nuisances sonores, il apparait que le bon sens des citoyens est à rappeler, pour rappel le bruit est autorisé :  
En semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h le dimanche de 10h à 12h.  
Il est rappelé que le feu est formellement interdit  
Concernant certains corps de métier, il parait difficile de ne pas dépasser ces horaires en vue de la continuité de leurs activités.  
Il est rappelé aux propriétaires d'animaux que la divagation est interdite, par conséquent Chenil service va être contacté en vue de faire une tournée sur la commune.
- Lecture du courrier de M. MATTHEW ;  
Monsieur le Maire a fait la lecture de la lettre de M. MATTHEW, un exemplaire ayant été remis à chaque élu.  
Monsieur le Maire se charge avec des élus de la commission voirie de rencontrer M. MATTHEW en vue d'établir les limites de la voirie communale.
- Lecture du courrier de Mme PIANCENTINO ;  
Monsieur le Maire présente la demande de Mme PIANCENTINO souhaitant installer un chalet sur sa propriété en cours d'acquisition en vue de son installation sur la commune, des élus de la commission urbanisme iront la rencontrer.
- Le P'tit Laurentais ;  
Naissance de la première feuille d'informations sur la commune, les coordonnées des deux infirmiers sont maintenues dessus sachant que c'est indiqué de cette manière dans le bulletin.  
Le tirage sera effectué en mairie pour une centaine d'exemplaires et déposé dans les boîtes aux lettres des habitants par les élus.
- Utilisation de la salle communale par les associations ;  
Il est décidé de pérenniser la gratuité de la salle communale au profit des associations de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h50